

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4092)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

cet amendement est un amendement de cohérence avec la suppression de l'article 8 du PJJ ordinaire.